

Ecrit par le 18 juin 2026

## **(Vidéo) Cove : Aubignan, Malaucène et Mazan les habitants peuvent bénéficier d'aides pour rénover leurs biens**



**La Cove, Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin avec l'[Anah](#) (Agence nationale de l'habitat), [la Région](#) et le [Département](#) programme une opération d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie à Aubignan, Malaucène et Mazan.**

Le parc de résidences principales est ancien sur le territoire de la [Cove](#) -Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin-. Il est, ainsi, constitué à 30% de logements construits avant 1949, soit une part supérieure à l'ensemble du département (27%).

### **Réinvestir dans le parc ancien**

Face à ce constat, la Cove, au titre de sa compétence habitat, accompagne techniquement, administrativement et financièrement les propriétaires privés dans les travaux de réhabilitation de leurs

Ecrit par le 18 juin 2026

logements, comme dans les parties communes d'immeubles.

### Aubignan, Malaucène et Mazan

Trois communes du programme '[Petites villes de demain](#)' : Aubignan, Malaucène et Mazan vont bénéficier de cette nouvelle [OPAH-RU](#) -Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain-, prévue jusqu'en 2029.

### Priorité aux centres anciens

La Cove a, comme feuille de route, de reconquérir l'habitat dans les centres-anciens, de diversifier l'offre de logements, de proposer de la qualité du logement, durable et performant -avec les enjeux de consommation énergétique et climatiques- et d'améliorer les conditions d'habitat ainsi que le cadre de vie.



Copyright Freepik

Ecrit par le 18 juin 2026

### **Les travaux éligibles**

**Travaux d'économie d'énergie** : isolation, remplacement de menuiseries, de chauffage, de ventilation ;  
Les travaux **d'adaptation du logement** afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;

**Les réhabilitations lourdes** avec des travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;

Les réhabilitations de **logements locatifs** en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

### **Exemple d'un projet de rénovation globale**

Exemple d'un projet de rénovation globale pour un propriétaire occupant aux ressources très modestes. Pour un montant de devis de 59 792€ les subventions de l'Anah se montent à 47 806€, celles de la Cove à 1 000€, 4 500€ de subvention de la Région. Dans cet exemple les aides se montent à 53 306€ pour un reste à charge de 6 486€.

### **Solih Vacluse**

La CoVe a missionné [Solih Vacluse](#), -Justice sociale et solidarité pour le logement- spécialiste des aides à l'amélioration de l'habitat, pour accompagner gratuitement tous les propriétaires intéressés. Ceux-ci bénéficieront d'un interlocuteur unique qui apportera son expertise sur les éléments techniques des travaux à réaliser, le montage du dossier ou les contacts avec les professionnels.

### **Des réunions d'informations pour les habitants**

Pour lancer ce nouveau dispositif, des réunions d'informations sont programmées dans les 3 communes concernées : Aubignan, mardi 11 mars à 18 heures à la mairie ; Mazan, mardi 18 mars à 18 heures à l'école Foussa ; Malaucène, jeudi 20 mars à 18h à la mairie. Des permanences mensuelles avec ou sans rendez-vous sont également instaurées à Aubignan : en mairie le 1er et 4e vendredi du mois, de 9h à 12h. Malaucène : au CCAS France Service le 1er jeudi et le 3e vendredi du mois, de 9h à 12h. Mazan : en mairie le 1er vendredi du mois de 9h à 12h et le 3<sup>e</sup> mardi du mois de 13h30 à 16h30.

### **Vidéo du 17 octobre 2024**